AR Prefecture

082-218200947-20221026-D2022_90-DE Reçu le 28/10/2022

Délibération du Conseil Municipal

D.2022-90

ACTE: 8-1

Commune de L A U Z E R T E

L'an deux mille vingt-deux et le 26 Octobre à 20h, le Conseil Municipal de Lauzerte s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François Le Moing.

<u>Etaient présents</u>: Mmes Basso-Guichard, Boucier, Gauchet, Laronde Mazille, Mrs Berthaux, Cam, Gervais, Le Moing, Pierasco, Zulian

Procurations: MME DENIS A MME. BASSO-GUICHARD,

MME NEGRE A M. BERTHAUX

M. BAÏADA A M. CAM

Excusé / Absent : M. BADOC

Secrétaire: M. JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation: 21/10/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 14

❖ OBJET: SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN « ENT-ECOLE » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par Angélique CARDINALI, directrice de l'école primaire Martial Artis, de pouvoir accéder à l'ENT-Ecole, programme proposé par la Région Académique Occitanie.

Pour que l'école puisse bénéficier de se service, la commune doit signer une convention avec La Région Académique Occitanie qui a pour objet de définir les rôles et engagements des parties, relatifs à la promotion, l'accompagnement, la formation et l'assistance pour la mise en œuvre de l'ENT-Ecole, la fourniture des données à caractère personnel nécessaires ainsi qu'un cadre de gouvernance et de pilotage.

Monsieur le Maire rappelle le coût pour la collectivité, à savoir 45 € par an et demande au conseil municipal de l'autoriser à la signer la convention de partenariat pour la mise en place d'un ENT-Ecole, jointe au dossier de conseil et transmise avec la convocation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE: la proposition et le prix de la convention proposée par la Région Académique Occitanie
- AUTORISE: Monsieur le Maire à signer la convention

• CHARGE: Monsieur le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

e Maire,

ançois LE MOING